

Module 2. La Charte canadienne des droits et des libertés



Fiche de l'élève

A. Comprendre la Charte canadienne

A.1. Qu'est-ce que c'est ?

La **Charte canadienne des droits et des libertés** fait partie de la **Constitution du Canada**. Comme son nom le dit, elle protège **vos droits et libertés**. Le gouvernement, ses représentants et les lois doivent la respecter !



Vidéo à découvrir

- Introduction à la Charte canadienne des droits et liberté :
<https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI&fmt=22>

Source : Cliquezjustice.ca



Un peu d'histoire

- Le territoire du Canada faisait partie du Royaume-Uni. En **1867**, le Royaume-Uni adopte une loi pour créer le Canada en tant que pays. En d'autres mots, le Canada est officiellement né en 1867.
 - Cette loi est la Constitution du Canada. C'est la loi suprême du Canada : elle est au-dessus des autres lois, du gouvernement du fédéral du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux.
 - En **1982**, la Constitution du Canada est modifiée pour inclure la Charte canadienne des droits et des libertés. En d'autres mots la Charte fait partie de la Constitution.
-

A.2. Les droits protégés par la Charte canadienne

L'objectif de la Charte est de protéger toute personne au Canada. En revanche, certains droits peuvent être réservés à des catégories de personnes. Par exemple, le droit de vote est réservé aux citoyens canadiens.

Voici des exemples de droits protégés par la Charte :

Catégorie de droits protégés	Exemples
Libertés fondamentales	<ul style="list-style-type: none">• Liberté de religion• Liberté d'expression• Liberté de presse
Droits démocratiques	<ul style="list-style-type: none">• Droit de vote
Liberté de circulation	<ul style="list-style-type: none">• Droit de se déplacer dans tout le pays

Catégorie de droits protégés	Exemples
Garanties juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'être présumé innocent • Droit à la vie et à la sécurité • Droit d'être jugé dans un délai raisonnable
Droits à l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'égalité et à l'équité • Protection contre la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge et les handicaps, entre autres.
Droits linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'éducation en français et anglais



Vidéo à découvrir

Les libertés fondamentales :

<http://www.youtube.com/watch?v=2bC1RUDto2c&fmt=22>

Source : Cliquezjustice.ca

A.3. Les limites à la Charte canadienne

Exceptionnellement, un tribunal ou le gouvernement peut limiter tes droits. Il existe trois types de limites à vos droits :

1. **Limite par une loi raisonnable** : Lorsque c'est justifié et nécessaire, le gouvernement peut limiter les droits protégés par la Charte. Par exemple :
 - Protéger la santé et la sécurité des personnes en temps de pandémie

- Emprisonner une personne qui a commis un crime et qui représente un danger pour la sécurité des autres
2. **Limite par une clause dérogatoire** : Le gouvernement adopte une loi qui limite temporairement les droits protégés par la Charte. Cette situation est exceptionnelle et très rare.
 3. **Limite par les droits des autres** : Parfois, pour protéger les droits d'une personne il faut limiter ceux d'une autre.



Pour en savoir plus

Comment la Charte canadienne des droits et libertés protège-t-elle les Canadiens? : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-la-charte-canadienne-des-droits-et-libertes-protege-t-elle-les-canadiens>

Source : CliquezJustice.ca



Vidéo à découvrir

Ma *Charte* a des limites :

https://www.youtube.com/watch?v=qQz_iRLBdYw&fmt=22

Source : Cliquezjustice.ca

B. Exercice : une question d'équilibre

Lis ces deux mises en situation et indique pour chacune si leurs droits protégés par la Charte peuvent être limités.



B.1. M. Keegstra

i Le cas de M. Keegstra est une affaire judiciaire réelle

M. Keegstra enseigne au secondaire. Il n'aime pas les personnes juives. Il dit à ses élèves que les Juifs sont des « traîtres », des « sadiques », des « maniaques de pouvoir » et des « tueurs d'enfants ». Il a été accusé du **crime d'incitation à la haine**.

📖 Crime d'incitation à la haine

En public, une personne fait des déclarations afin d'inciter à la violence contre un groupe de personnes identifiables, par exemple en raison de leur religion ou race

Selon M. Keegstra, il ne peut pas être accusé de ce crime, parce que la Charte canadienne protège sa liberté d'expression.

Est-ce que M. Keegstra a raison ? Pourquoi ?**Pour en savoir plus**

Affaire Keegstra (1990) :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaire-keegstra-1990>

Encyclopédie canadienne

B.2. M. Jordan**□ Le cas de M. Jordan est une affaire judiciaire réelle**

M. Jordan a été accusé de vendre de la drogue. Un juge l'a déclaré coupable 49 mois après le début des procédures, soit plus de 4 ans plus tard.

Selon M. Jordan, il ne peut pas être déclaré coupable, parce que la Charte exige qu'il soit jugé dans un délai raisonnable.

Est-ce que M. Jordan a raison? Pourquoi?

**Pour en savoir plus**

Que dit exactement l'arrêt Jordan? : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004404/arret-jordan-explications-cour-supreme-delais>

Source : Radio-Canada

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « Comment la Charte canadienne des droits et libertés protège-t-elle les Canadiens? ». En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-la-charte-canadienne-des-droits-et-libertes-protege-t-elle-les-canadiens>

CliquezJustice.ca, « Introduction à la Charte canadienne des droits et liberté ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI&fmt=22>

CliquezJustice.ca, « Les libertés fondamentales ». En ligne : <http://www.youtube.com/watch?v=2bC1RUDto2c&fmt=22>

CliquezJustice.ca, « Ma Charte a des limites ». En ligne :

https://www.youtube.com/watch?v=qQz_iRLBdYw&fmt=22

Encyclopédie canadienne, « Affaire Keegstra (1990) ». En ligne :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaire-keegstra-1990>

Radio-Canada, « Que dit exactement l'arrêt Jordan? ». En ligne : [https://ici.radio-](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004404/arret-jordan-explications-cour-supreme-dela)

[canada.ca/nouvelle/1004404/arret-jordan-explications-cour-supreme-dela](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004404/arret-jordan-explications-cour-supreme-dela)

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario